

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres d'un don de la société populaire de Beauvais, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres d'un don de la société populaire de Beauvais, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 134-135;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13628_t1_0134_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

La fraternité qui unit les patriotes est une vertu qui doit se communiquer dans toute l'étendue de la République. Pénétrée de ce principe, notre Société a ouvert une souscription qui a produit 25 quintaux de jambon pour nos braves frères de Paris : cette denrée, autrefois dévorée par les monstres qui s'engraissaient de la substance du peuple, alimente aujourd'hui les bons sans-culottes. C'est une jouissance pour nous de la partager avec ceux qui ont tant contribué à nous délivrer de ces anthropophages.

Après avoir acquitté une partie des obligations que le patriotisme nous imposait en faveur de nos frères qui combattent les satellites de la tyrannie sur la frontière, nous avons ouvert une souscription pour concourir à la construction d'une frégate; nos offrandes ont produit une somme de 5335 liv. 10 sols, que nous adressons aux représentants du peuple à Bayonne, pour être employée à sa destination.

Nous avons cru, Citoyens représentants, devoir vous instruire de ces petits détails parce qu'en inspirant la vertu, vous vous plaisez à la voir pratiquer. Vive la République, vive la Montagne. Salut, union et fraternité.

ROUMICQ (présid.), BORDENAVE (secrét.), GALLIAT.
(Applaudi).

23

La Société populaire de Berneville, district d'Arras, département du Pas-de-Calais, rend grâce à la Convention d'avoir encore sauvé la patrie, invite la Montagne à rester à son poste, annonce qu'elle travaille à la fabrication du salpêtre, et qu'elle a envoyé au district 119 liv., 5 chemises et une paire de bottes pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Berneville, 10 flor. II] (2).

« Citoyens représentants du peuple,

Grâces vous soient rendues d'avoir encore une fois sauvé la République, d'avoir déjoué les nouveaux complots des conspirateurs; qu'ils périssent tous ces scélérats qui voulaient nous redonner un tyran. Restez fermes à votre poste et continuez de veiller à la cause du peuple. Oui, nous réitérons tous le serment de vivre libres ou de mourir; nous jurons d'être fidèles à la représentation nationale; nous vouons à l'exécration tous les tyrans coalisés. Leurs efforts criminels seront toujours impuissants contre un peuple libre qui a juré de défendre sa liberté et de mourir plutôt que de la laisser perdre. Vous avez décrété que la vertu et la probité sont à l'ordre du jour. Vive la République une et indivisible, vive la Montagne!

La Société vous annonce que la commune de Bernéville a envoyé à l'administration du district d'Arras un don de 119 liv., 5 chemises et une paire de bottes pour nos braves défenseurs de la patrie et qu'on est occupé en ce moment au salpêtre.

GEOFFROY (présid.), BRAZIER (secrét.).

(1) P.V., XXXVIII, 205. Bⁿ, 13 prair. (2^e suppl^t) et 19 prair. (suppl^t).

(2) C 305, pl. 1136, p. 2.

24

La Société populaire de Vinça, district de Prades, département des Pyrénées-Orientales, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et annonce qu'après avoir donné l'argenterie de son église, elle vient d'offrir, pour les défenseurs de la patrie, 239 chemises, 108 serviettes, 51 draps de lit, 17 nappes et 365 liv. 12 sous.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vinça, s.d.] (2).

« Représentans,

Investis de la confiance du peuple, ne frustrez pas son attente. Restez jusqu'à la paix sur cette Montagne d'où vous avez donné, au milieu des conjurations et des orages, un code et une constitution libre aux français; affermissez ce grand bienfait en lançant d'une main la foudre nationale sur les ennemis du dedans et du dehors, et en répandant de l'autre les traits de cette vive lumière, qui fait triompher la raison de tous les préjugés et des égaremens du fanatisme.

Comptez toujours sur notre empressement à concourir aux succès de ses travaux. Nos biens et nos personnes sont à la patrie. Depuis longtemps nous avons fait offrande de l'argenterie de notre église. Vrais sans-culottes puisque nous sommes pauvres, nous venons d'offrir pour le soulagement de nos frères, les soldats de la liberté, 239 chemises, 108 serviettes, 51 linceuls, 17 nappes, et 365 liv. 12 sous.

Puissions nous offrir des nouvelles ressources à des nouveaux besoins et mériter toujours bien de la patrie. »

BALLESSA (présid.), MOLINS (secrét.).

25

La Société populaire de Beauvais adresse à la Convention le procès-verbal de sa séance du 30 floréal, à laquelle une députation des citoyens employés à la fabrication du salpêtre, a été en présenter environ 300 livres, et promettre que sous peu il en sera envoyé 30.000 livres à Paris.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (3).

La Société populaire de Beauvais envoie à la Convention nationale un extrait du procès verbal de sa séance du 30 floréal, dans laquelle le directeur de la fabrication du salpêtre dans cette commune, vient offrir au peuple les prémices de ses travaux en lui apportant un pain du poids de 300 livres environ, et en l'assurant que la fabrication est dans une telle activité que sous peu de temps trente milliers de

(1) P.V., XXXVIII, 205. Bⁿ, 19 prair. (suppl^t).

(2) C 305, pl. 1136, p. 1.

(3) P.V., XXXVIII, 205.

ce sel précieux pourront être envoyés à Paris. Le peuple reçoit avec une joie inexprimable l'offrande et l'assurance; et son enthousiasme est au comble lorsqu'un jeune citoyen de quinze ans dépose sur le bureau un petit pain de salpêtre fabriqué par ses mains républicaines; il reçoit les félicitations de l'assemblée et l'accolade du président (1).

26

Le citoyen Fortin écrit qu'il offre aux représentants du peuple la figure d'un romain célèbre par son amour pour la vertu, par sa haine pour la tyrannie, par son respect pour les lois, par son courage dans les combats, « au siècle duquel, dit-il, la philosophie manqua toutefois » pour éclairer un ouvrage qui pût être comparé au vôtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Paris, 11 prair. II] (3).

« Citoyens représentants,

Vous avez fondé la République sur la base immuable de la vertu, rien, de ce qui en retrace les actes ne nous est étranger, et les faits des siècles passés appartiennent à la génération présente. C'est ainsi que l'héroïsme de nos Législateurs et de nos guerriers instruira la dernière postérité et effacera ce que l'histoire lui racontera de Sparte et de Rome.

J'offre aux représentants du peuple la figure d'un romain célèbre par son amour pour la vertu, par sa haine pour la tyrannie, par son respect pour les lois, par son courage dans les combats, au siècle duquel la philosophie manqua toutefois pour élever un ouvrage qui pût être comparé au vôtre.

Je suis avec respect, Citoyens représentants, votre concitoyen. »

FORTIN.

27

Une députation de la commune de La Flèche, admise à la barre, présente à la Convention le tableau des lumières et des grands hommes sortis du collège établi dans son sein, et en demande la conservation pour la propagation de l'esprit public (4).

L'ORATEUR : Citoyens,

Organes de la commune et de la Société populaire de La Flèche, nous venons vous faire une demande, et si nous ne craignons d'être trop diffus ou suspects en parlant de nous-mêmes, nous commencerions par vous faire un étalage pompeux des actions de bravoure et de

patriotisme qui ont caractérisé les fléchois, depuis le commencement de la révolution; mais à cet égard nous nous contentons de ce que la renommée et Garnier de Saintes vous en ont appris. Nous vous rappellerons cependant que partout où nos concitoyens se sont trouvés, ils ont perdu plus d'hommes que de fusils; si nous considérons moins l'intérêt général de la République que l'intérêt particulier, nous provoquerions votre sensibilité en vous peignant les malheurs qui depuis notre glorieuse révolution ont semblé s'attacher de préférence à notre ville infortunée. Nous vous la peindrions ruinée par le double passage de 50 mille brigands dont elle a été en partie le tombeau, supportant avec énergie et sans murmure une disette telle que 8 livres de bled pour 20 jours ont depuis cinq mois fait l'unique nourriture de chaque citoyen; mais ce n'est point en ce moment au nom de la commune seule de La Flèche que nous vous parlons, c'est encore au nom du bien public.

La commune de La Flèche possède dans son sein un établissement national d'éducation, jadis fondé par un de nos tyrans, aujourd'hui régénéré par vous. Cet établissement, uniquement propre à l'éducation pour lequel il avait été construit, est le seul qui alimente ce qui constitue la ville de La Flèche. Une éducation soignée en tout genre en a fait de tout temps la pépinière des hommes qui ont illustré la France. C'est là que Descartes a puisé les premières étincelles de son génie; aujourd'hui cet établissement immense, si connu dans toute la République, chancelle et tombe si vous ne lui tendez une main protectrice. Un plan d'éducation nationale va sans doute faire sous peu l'objet de vos sages méditations. Sans doute que l'éducation commune seule capable de former des hommes égaux et républicains, attirera votre attention si nous ne nous sommes point trompés en préjugant quel plus vaste local pour offrir à la fois, sans être propre à autre chose, autant d'avantages et de commodités : une bibliothèque immense, des instruments de physique nombreux, des bâtiments uniquement destinés à cet effet, tout a paru nous faire présumer que vous n'oublierez point, en conservant provisoirement cette maison, de la désigner pour un établissement du plus haut degré d'éducation. Dans cette confiance, Citoyens, la commune de La Flèche a député vers vous deux de ses membres pour venir vous présenter cette pétition, persuadée que si votre décision nous est favorable, grand nombre de départements environnants qui attendent que l'on prononce sur son sort, vont s'empresse d'y envoyer leurs enfants qui, déjà sortis de l'âge où ils seraient à même de profiter du premier mode d'éducation, soupirent après le moment où ils pourront reprendre l'étude des connaissances élevées que, d'après les principes qui leur y sont enseignés, ils emploieront à éclairer et affermir la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique et de division.

(1) Bⁱⁿ, 16 prair. (suppl^t).

(2) P.V., XXXVIII, 206. Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl^t); J. Fr., n^o 614; Mon., XX, 607.

(3) C 306, pl. 1153, p. 15.

(4) P.V., XXXVIII, 206. Bⁱⁿ, 17 prair.; Débats, n^o 625, p. 293.

(1) F^{17A} 1010^A, pl. 5, p. 3164. Signé : LEMERCIER, BODIN. C'est l'un d'eux qui a lu l'adresse.